

**Comment réagir au « dialogue -anti- social » ?  
ou  
On peut refuser le *Canada-dry* !**

Le texte du congrès évoque avec raison la lourde charge de travail des élu·es du SNES dans les CSA Académiques. De fait les militant·es du SNES y passent un temps considérable, mais la réponse apportée (davantage d'élus·es ou de décharges) ne nous semble pas bonne.

La Loi de Transformation de la Fonction Publique a considérablement réduit nos capacités à défendre nos collègues dans des instances dites de « dialogue social », mais elle n'a pas forcément réduit pour autant le nombre de réunions. Aux différents niveaux le ministère et les rectorats se vantent d'un « dialogue social » qui s'apparente le plus souvent à un monologue anti-social. La réalité c'est que nous ne parvenons pas à gagner dans ces réunions. Nous y faisons des déclarations, nous posons des questions auxquelles l'administration ne répond pas ou en partie seulement, et nous apparaissions comme impuissant·es.

Nous le savons fort bien : ce n'est pas sous les ors de la République que nous pouvons gagner. C'est dans nos établissements, dans la rue, que se construisent nos victoires. Notre présence dans les CSA doit donc être comprise comme un des éléments nécessaires à l'agitation, à la diffusion de nos idées dans la profession. Nous ne devons donc pas nous adresser aux autorités (qu'elles soient ministérielles ou rectorales) mais à nos collègues. Nous devons nous interroger sur le lien entre notre participation à ces instances officielles et la construction des mobilisations.

En effet ces « concertations » sont extrêmement consommatrices de temps et le plus souvent ce temps ne correspond pas à une autorisation syndicale d'absence mais à une décharge (les élu·es choisissant leur jour de décharge en fonction des réunions). Il s'agit donc d'un temps qui devrait être dévolu à un travail sur le terrain, à la rencontre avec les collègues, à l'animation d'heures syndicales d'information. Il nous semblerait donc normal de réfléchir systématiquement, avant la participation à une réunion, à l'intérêt que celle-ci présente. Et, cette réflexion étant menée, décider de ce qu'il est nécessaire de faire : y aller ou non, au complet ou non, sortir lorsque nous ne rencontrons que le mépris de l'administration ... Ne nous ne laissons pas prendre au piège voulu par Macron, par l'instauration d'un faux dialogue social, qui n'a de dialogue que le nom et qui est plus anti-social que social. Etablissons nous-mêmes notre agenda syndical, et revenons à l'indispensable : le terrain.

Damien BESNARD, Elisabeth HERVOUET, EE, Créteil